



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	19.07.2021
Titre du projet du marché	Réhabilitation de la station de filtration des Ruinettes
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	222542
N° de la publication SIMAP	1202869
Date de publication SIMAP	02.07.2021
Adjudicateur	Service des eaux de la Commune de Val de Bagnes
Organisateur	ALTIS Groupe SA, Place de Curala 5, 1934 Le Châble, Suisse, Téléphone: 0277771001, E-mail: info@altis.swiss
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Une visite des lieux facultative est organisée le 15 juillet 2021 à 10h30. Les participants doivent s'annoncer trois jours avant auprès de l'organisateur.
Questions	21.07.2021 Les questions peuvent être posées sur SIMAP ou par courriel auprès de l'organisateur.
Rendu documents	12.08.2021 La date du sceau postal fait foi. Offre à déposer en un exemplaire papier et un exemplaire numérique. L'offre doit mentionner « Marché « Ingénieur-coordination, station des Ruinettes » « Ne pas ouvrir ».
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: <ul style="list-style-type: none"> • 45252126 - Travaux de construction de stations de traitement de l'eau potable, • 71300000 - Services d'ingénierie, • 71312000 - Services de conseil en ingénierie de la construction, • 71336000 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie, 71520000 - Services de conduite des travaux Code des frais de construction (CFC): <ul style="list-style-type: none"> • 192 - Ingénieur civil, • 1975 - Coordinateur interdisciplinaire Spécialités engagées : Ingénieur civil, Direction générale de projet (DGP), Direction des travaux (DT).
Description détaillée des prestations / du projet	Modernisation de la station de traitement d'eau potable des Ruinettes: Prestations d'ingénierie sectorielle / Coordination générale, spatiale et technique / Procédé de traitement des eaux et génie civil Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 103 et 108. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise. Le nombre de membres associés est limité à deux. Un membre est limité à une seule association.
Sous-traitance	Non admise.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	M. Alexandre Gillioz : Responsable technique eaux-énergies, ALTIS M. Pierre-André Gard : Responsable eau-chaleur-habitat, ALTIS Mme Mirja Nicollier : mch-consultants – BAMO M. Christophe Higy : mch-consultants – BAMO

Suppléants :

M. Michel CheriX : Directeur réalisation

Conditions de participation	<ul style="list-style-type: none">• Respect des dispositions des travailleurs• Être en règle avec les paiements des charges sociales• Être inscrit à la liste permanent du service de la protection des travailleurs• Respecter l'égalité entre femmes et hommes• Maîtrise de la langue française par l'ensemble de l'équipe de projet
Critères d'aptitude	<p>Q1 : Critères financiers et économiques</p> <ul style="list-style-type: none">• RC>3 moi• Attestation OP <p>Q2 : Critères techniques</p> <ul style="list-style-type: none">• offre complète• offre conforme aux exigences et contraintes du cahier des charges <p>Q3 : Critères organisationnels</p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas être un fournisseur de biens et matériels• Accepter les conditions administratives de l'AO• Disposer d'un système AQ
Critères d'adjudication / de sélection	<p>C1 : Prix et temps consacré 30% (Prix méthode T1.5 ; Temps consacré méthode T4)</p> <p>C2 : Mémoire technique 28%</p> <p>C3 : Expérience et capacité du soumissionnaire 24%</p> <p>C4 : Organisation de l'équipe de projet 18%</p> <p>Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none">• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.• La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.• Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.• Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.• Les délais sont corrects.• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément.• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	<p>Les éléments suivants sont soulevés:</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans le cahier des charges il est demandé au futur mandataire de « Maîtriser le procédé de production d'eau potable » alors que l'organigramme précise qu'il s'agit d'un autre marché.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none">• L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.• L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

